

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Séance du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Dominique BREJEON, Président.

Présents : Dominique BREJEON, Isabelle RAIMBAULT, Chrystel BERTRON, Marie-Josèphe RENIER, Maryline BEDUNEAU, Roger CHAMPION, Françoise DHOTEL, Chantal COSNEAU, Gilles MAZA, Laurent PELLOQUIN, Alain SENIOW,

Absents Excusés : Daniel VICENTE donne pouvoir à C. BERTRON, Ivain BIGNONET, Eric VIAU donne pouvoir à I. RAIMBAULT, Eric CLABECQ donne pouvoir à R. CHAMPION,

Absents : Mélanie GIRAULT-LOISEAU, Marie-Thérèse BURR,

Convocation par mail du 20/01/2026

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 14

Aide sociale facultative – quotient supérieur au barème

Vu la délibération D23-034 en date du 30/09/2024 approuvant le règlement modifié des aides facultatives ainsi que le barème d'éligibilité,

Vu le dossier présenté lors de la commission permanente du 24/11/2025,

Considérant la demande d'accès à l'épicerie sociale pour 3 mois,

Considérant la demande d'aide financière pour le passage du permis de conduire par Madame,

Considérant que le quotient familial de 511€ est supérieur à celui défini dans le règlement,

Considérant l'avis favorable de la commission pour un accès à l'épicerie,

Considérant l'avis défavorable de la commission pour l'aide au permis de conduire,

Considérant que le travailleur social n'a pas émis d'avis étant donné le dépassement de quotient,

Les membres du Conseil sont sollicités pour :

- un accès de 3 mois à l'épicerie sociale
- l'attribution d'une aide financière pour le passage du permis de conduire selon le devis fourni pour un montant total de 872 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- adopte à l'unanimité l'accès à l'épicerie pour 3 mois
- adopte à l'unanimité l'octroi d'un prêt remboursable à taux 0 de 472 € et 400 € d'aide pour le passage du permis de conduire.

Isabelle RAIMBAULT

Vice-Présidente du CCAS
Isabelle Raimbault
CCAS Saint Barthélemy d'Anjou
- Vice-Présidente
29 janv. 2026

